



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2025-63

Séance du 5 novembre 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la
délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Véronique LACROIX, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la délibération : Compétence « Eau » - Demande d'extension du périmètre d'intervention du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Dadou à l'ensemble du territoire de la Commune de Montredon-Labessonnié et à la Commune d'Arifat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Commune de Montredon-Labessonnié est à ce jour pour partie alimentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Dadou (SMAH du Dadou) et pour partie gérée en régie par la Communauté de Communes comme l'est la Commune d'Arifat.

Chacune de ces Communes dispose d'une ressource en eau propre, la source de Malepique pour Montredon-Labessonnié et le captage de la Mériquie pour Arifat.

Le constat est aujourd'hui fait, depuis le transfert de la compétence « Eau » intervenu le 1^{er} janvier 2020, de l'inadéquation entre les moyens techniques et financiers dont dispose le Communauté de Communes et les compétences nécessaires pour gérer un tel service soumis à de fortes contraintes règlementaires et économiques.

Il est en conséquence proposé de demander au SMAH du Dadou d'étudier l'extension son périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire de la Commune de Montredon-Labessonnié et à la Commune d'Arifat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité (une voix contre, deux abstentions)**, demande au SMAH du Dadou d'étudier une telle extension de son périmètre d'intervention.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Paul CHAMAYOU